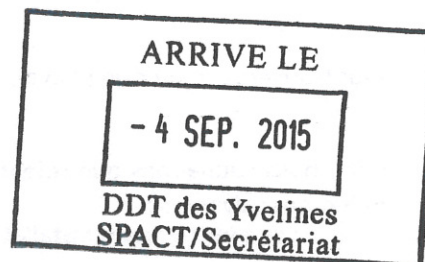


Arrivée secrétariat DIR 03 SEP. 2015				
Pour :	Attribut°	Projet réponse	Info	Class°
DIR				
SG				
SPACT	X			
SHRU				
SE				
SESR				
SEA				
SUR				

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES - LE RESPONSABLE DE
LUNITE PLANIFICATION
Monsieur COLLIN Benjamin
35 Rue de Noailles BP1115
78011 VERSAILLES cedex



Lettre recommandée avec A.R.

VOS RÉF. spact_pv_20150814_ConsultPAC

NOS RÉF. 2015- DO-VDS-DMDT/ETT

INTERLOCUTEUR Responsable équipe Travaux Tiers et Etudes de danger, Xavier BIOTTEAU, tél : 01 40 85 27 21

OBJET Plan Local d'Urbanisme

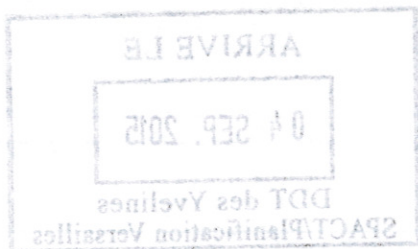
Gennevilliers, le 25 août 2015

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 19/08/2015 concernant l'élaboration du PLU de la commune de **ROLLEBOISE**, nous vous informons que GRTgaz exploite sur le territoire de celle-ci des ouvrages de transport de gaz naturel.

Nous attirons votre attention sur le fait que le code de l'urbanisme (Art. L126-1) prévoit l'obligation pour les maires et/ou pour les autorités administratives d'annexer ou porter à connaissance les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) affectant l'utilisation du sol relatives aux canalisations de transport gaz instituées en application de l'article R. 555-30 du code de l'environnement : soit les servitudes fortes et faibles dites « d'implantation » de l'article L. 555-27 du code de l'environnement, soit les servitudes dites « maîtrise de l'urbanisation » du 3ème alinéa de l'article L. 555-16 dudit code.

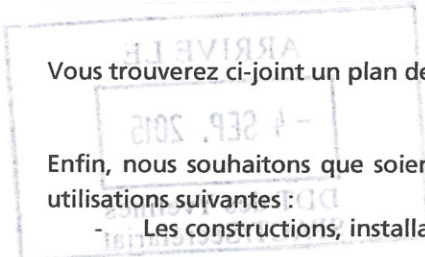
En ce qui concerne les SUP « maîtrise de l'urbanisation », prenant en compte la maîtrise des risques à proximité des canalisations de transport de gaz naturel, et à défaut d'avoir été notifiées par la préfecture de « Département » par voie d'arrêté, nous vous recommandons de vous rapprocher de « la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) » ou « la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) concernée » qui a obligation de porter à la connaissance des communes ou de leurs groupements les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme, et de fournir, notamment, les études de dangers transmises par GRTgaz.



Point	Attribut	Projet	Info	Classé

Nous vous rappelons que nos canalisations sont soumises à l'arrêté du 5 mars 2014 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

En conséquence, nous demandons que le PLU précise de consulter « GRTgaz – Pôle Exploitation Val-de-Seine - Equipe Travaux Tiers – 2, rue Pierre Timbaud – 92238 GENNEVILLIERS CEDEX » dès lors qu'un projet de construction se situe à proximité de nos ouvrages de gaz, et ce, dès le stade d'avant-projet sommaire.



Vous trouverez ci-joint un plan de situation au 1/25000^{ème} des ouvrages situés sur la commune concernée.

Enfin, nous souhaitons que soient autorisées dans le règlement d'urbanisme du PLU, les occupations et utilisations suivantes :

- Les constructions, installations et travaux nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Nous restons à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez obtenir des renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération distinguée.

Xavier BIOTTEAU
Responsable équipe Travaux Tiers et Etudes de danger

P.J. : Une carte schématique au 1/25000^{ème}
Un tableau des distances d'effets

N.B. : Cette réponse ne concerne que les canalisations de transport de gaz naturel haute pression exploitées par GRTgaz, à l'exclusion des conduites de distribution de GrDF ou celles d'autres concessionnaires.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune : ROLLEBOISE

Code INSEE : 78528


Date d'édition : 24/08/2015



Fond de plan - SCAN25 © IGN



	Canalisation de gaz haute pression en service		Poste de coupure ou de sectionnement
	Canalisation de gaz haute pression projetées		Poste de livraison client ou de distribution publique
			Poste de prédétente



GRTgaz
Direction des Opérations
Pôle Exploitation Val de Seine
Département Ouest
2 rue Pierre Timbaud
92238 GENNEVILLIERS